

PROTECTING HUMAN DIGNITY
PROTÉGER LA DIGNITÉ HUMAINE
PROTEGER LA DIGNIDAD HUMANA
حماية كرامة الإنسان



Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

n° 1
Genève, 20 juin 2006

bulletin quotidien

Ouverture à Genève de l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération internationale

Le Président de la Fédération internationale appuie l'admission de deux nouvelles Sociétés nationales

Le Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a prononcé hier un vibrant plaidoyer en faveur de l'admission au sein du Mouvement des Sociétés nationales israélienne et palestinienne.

Dans son discours d'ouverture devant l'Assemblée générale de la Fédération internationale, Juan Manuel Suárez del Toro a appelé les Sociétés nationales à « franchir un pas supplémentaire » vers l'adhésion de deux nouvelles organisations soeurs.

Il a invité les participants à soutenir la résolution qui sera soumise à la Conférence internationale en vue de permettre à la Société nationale israélienne (Magen David Adom) et au Croissant-Rouge palestinien de devenir membres à part entière du Mouvement.

« Du fond du cœur, j'espère pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous à ces deux Sociétés nationales. Je suis persuadé que chacun de vous se joindra à moi pour les accueillir », a-t-il déclaré. ■



Nouveaux défis

Le président a donné aux participants une pleine assurance que l'adoption du troisième emblème n'aurait aucune incidence sur le nom de la Fédération internationale.

Il a expliqué que « la Fédération internationale a besoin de se moderniser afin de relever les nouveaux défis qui l'attendent. C'est pourquoi nous devons suivre la voie ouverte par l'adoption du Troisième Protocole additionnel. »

Se référant aux Sociétés nationales israélienne et palestinienne, il a noté

que « les deux organisations possèdent une grande expérience du travail humanitaire, aussi est-il souhaitable qu'elles puissent s'associer pleinement aux aspirations du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. »

« Nous avons le devoir de promouvoir les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous devons donner toutes leurs chances à la paix, à l'harmonie et au progrès et préserver en toute circonstance l'unité du Mouvement », a conclu le président. ■



Juan Manuel Suárez del Toro,
Président de la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et
du Croissant-Rouge

Jorge Perez/Fédération internationale

Le vice-président Shimelis Adugna met l'accent sur les priorités humanitaires

Les objectifs humanitaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne doivent pas être perdus de vue dans le cadre de la Conférence internationale, a déclaré le vice-président Shimelis Adugna (Ethiopie). « La Conférence diplomatique de décembre 2005 s'est tenue sous le signe de l'espoir suite à la signature par les Sociétés nationales d'Israël et de la Palestine d'un mémorandum d'accord. Les deux organisations avaient pour leur part exprimé l'espoir que cette initiative favoriserait

l'adoption du Protocole et ouvrirait la voie vers leur admission au sein du Mouvement. »

Lors de la Conférence diplomatique, « pratiquement toutes les négociations ont touché à la question du Golan, ce qui a conduit de nombreux participants à perdre de vue les réalités humanitaires », a souligné M. Adugna, ajoutant que ces problèmes relevaient des gouvernements et non pas de la Fédération internationale ou du CICR.

Sur une note plus optimiste, le vice-président a rappelé à l'Assemblée générale que 98 Etats avaient voté en faveur de l'adoption du Troisième Protocole additionnel. « Il est également très important de noter que ceux qui ont voté négativement ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection contre le Protocole ni contre le cristal rouge, mais qu'ils étaient seulement contrariés par la manière dont les questions politiques avaient été traitées, questions qui ne relèvent pas de notre but ni de notre mission humanitaire », a-t-il insisté. ■

Feu vert pour la Conférence internationale

Il n'est pas question de différer la Conférence internationale cette semaine à Genève, a déclaré le secrétaire général de la Fédération internationale. C'est ce qu'a déclaré Markku Niskala dans son discours d'ouverture devant l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération internationale, en soulignant que « la question était en suspens depuis trop longtemps déjà ».

« En 2000, le Mouvement a décidé de parachever son

universalité en lançant un processus destiné à résoudre définitivement la question de l'emblème », a-t-il rappelé. « Nous avons convenu que le nouvel emblème n'aurait aucune connotation religieuse, politique ou de quelque nature que ce soit. »

« Le processus est maintenant achevé et la question de l'emblème est donc résolue », a affirmé le secrétaire général. M. Niskala a souligné que la Fédération internationale désire un consensus sur les trois objectifs de

la Conférence internationale, mais que, à défaut, un vote pourrait intervenir à n'importe quel moment durant la session.

Ces objectifs sont les suivants :

- amender les Statuts du Mouvement (les conditions de reconnaissance des Sociétés nationales) en y incorporant le nouvel emblème reconnu par le Troisième Protocole ;
- adopter le nom de « cristal rouge » pour ledit emblème ;
- donner la possibilité au CICR de reconnaître le Croissant-Rouge palestinien et à la Fédération internationale celle de l'admettre en son sein. ■



Jorge Perez/Fédération internationale

Procédures de vote

M. Niskala a rappelé les procédures de vote.

En règle générale, la Conférence internationale prend ses décisions par consensus, mais, si ce n'est pas possible, le président peut faire procéder à un vote.

Normalement, le vote se fait à main levée, mais, si dix délégations le réclament, on peut procéder à un appel nominal ou à un scrutin secret. Si une délégation l'exige, le vote est obligatoire. Si les deux demandes sont formulées, c'est le scrutin secret qui s'impose.

Pour des résolutions normales, la majorité plus un des membres présents et votants est requise. Pour les amendements aux Statuts, une majorité des deux tiers est nécessaire.

À l'issue des discours d'introduction, le président Suárez del Toro a ajourné l'Assemblée générale jusqu'au terme de la Conférence internationale. ■



Jorge Perez/Fédération internationale

Le Conseil des délégués adopte l'ordre du jour de la 29^e Conférence internationale

Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a ouvert la séance de l'après-midi en rappelant que le Conseil des délégués avait le devoir de préparer la 29^e Conférence internationale dans un esprit visant à consolider les Principes fondamentaux du Mouvement.

L'unité du Mouvement, a-t-il souligné, est primordiale. « Nous devons parler d'une seule et même voix. Un Mouvement divisé est une proie facile pour les pressions politiques. »

Il a rappelé aux participants que cette réunion était l'aboutissement d'un long processus. « Le débat relatif à l'emblème », a-t-il souligné, « est désormais clos et il incombe au Mouvement d'y mettre un terme définitif. »

Le président de la Commission permanente a insisté sur l'importance du respect de



Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jorge Perez/Fédération internationale

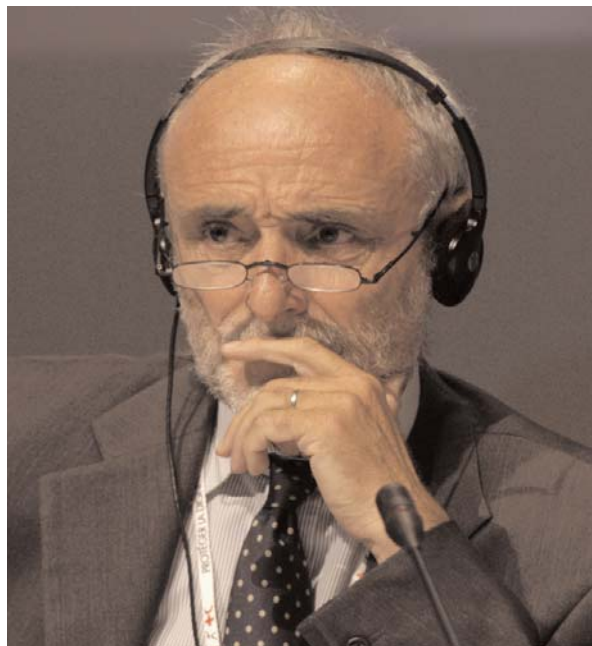
nos valeurs. « Les Sociétés nationales doivent d'exprimer haut et fort et dans la plus grande clarté. La protection de la dignité humaine doit être au cœur de nos délibérations et nous fortifier dans l'affirmation de notre mission humanitaire », a-t-il déclaré.

Le Conseil des délégués a élu pour présider sa session Jakob Kellenberger, président du CICR.

Dans son allocution, ce dernier a rappelé que le Conseil avait deux décisions à prendre : adopter l'ordre du jour de la 29^e Conférence internationale et en élire les responsables.

S'exprimant au nom de la Commission permanente, Son Excellence Philippe Cuvillier a noté que les participants n'étaient pas réunis pour débattre de l'emblème, lequel a déjà été adopté. Une seconde ratification, qui pourrait intervenir dans les jours à venir, se traduirait par l'entrée en vigueur du Troisième Protocole additionnel à la fin de l'année. ■

M. Jakob Kellenberger,
Président du Comité International de la Croix-Rouge



Jorge Perez/Fédération internationale

Priorité à l'unité

M. Cuvillier a rappelé aux délégués que le Mouvement s'était montré uni tout au long du processus jusqu'à ce jour. « Toutefois, a-t-il noté, il a fallu recourir au vote lors de la Conférence diplomatique. » Tout en déplorant l'absence de consensus à cette occasion, il a exprimé l'espoir que celui-ci pourrait être obtenu dans le cadre de la conférence.

Il a souligné que le Mouvement devait sortir totalement uni des délibérations à venir en vue de la 30^e Conférence internationale qui se tiendra l'an prochain.

« Le MDA et le Croissant-Rouge palestinien, a-t-il noté, se sont efforcés d'améliorer leur collaboration dans le domaine humanitaire. Le mémorandum d'accord est un événement majeur qui témoigne de la volonté des deux organisations de servir avec détermination et courage leurs communautés respectives. »

Observant que les deux Sociétés avaient sollicité leur reconnaissance par le Mouvement, il a estimé que leur exclusion ne saurait être justifiée par la difficulté de leur situation. « Au contraire, a-t-il affirmé, cela plaide pour leur reconnaissance et leur admission dans les plus brefs délais. »

S'agissant du Golan, le CICR a exposé son projet de services médicaux en réponse aux demandes formulées dans le cadre de la Conférence diplomatique et procédé à une évaluation des besoins en consultation avec les communautés concernées. « La Conférence diplomatique », a poursuivi M. Cuvillier, « a clairement manifesté son souhait que le MDA et le Croissant-Rouge palestinien deviennent membres à part entière du Mouvement. La présente session a le devoir de parachever le processus », a-t-il déclaré.

« Le consensus », a-t-il conclu, « ne signifie pas qu'il ne reste aucune question



Jorge Perez/Fédération internationale

S'exprimant au nom de la Commission permanente, Son Excellence Philippe Cuvillier

humanitaire à résoudre, et le Mouvement doit redoubler d'effort pour y parvenir. Mais nous devons laisser à d'autres le soin de régler les problèmes politiques de cette région. » ■

Décisions

Au terme d'une brève discussion, le Conseil a adopté par consensus l'ordre du jour provisoire de la 29^e Conférence internationale ainsi que la liste des candidats proposés pour assumer la conduite des délibérations.

Le président a remercié les délégués pour le bon esprit qui avait animé le Conseil et a prononcé la clôture de la session. ■